**Monsieur Albert GOFFART**
Fonctionnaire délégué
Directeur de l'urbanisme - A.A.T.L.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/PFU/160477
N/réf. : GM/BXL2.157-158-159-160/s.385
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Grand-Place 9-11 / Rue Charles Buls 2-6. Restauration des façades des maisons l'Etoile, le Cygne, la Maison des Brasseurs, la Rose et le Mont Thabor. Demande de permis unique. **Avis conforme.**
*Dossier traité par M. Fr. Timmermans (DU) te Mme C. Paredes (DMS).*

En réponse à votre lettre du 25 janvier 2006, réceptionnée le 27 janvier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 22 février 2006 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme favorable sous réserve.

La demande porte sur la restauration d'un ensemble de 5 façades classées de la grand-Place de Bruxelles. Le dossier à été introduit à la DU le 23/12/04 et a été complété (façade du Mont Thabor) le 22/03/05. Il a été envoyé à la CRMS le 25 janvier 2006 pour avis conforme.

La CRMS constate que le dossier introduit pour demande de permis unique est très fouillé et complet. Il comprend l'ensemble des études préalables qui sont nécessaires pour évaluer les options de restaurations choisies et leur impact sur les façades classées (étude historique, étude et analyse des dégradations des matériaux (pierres et finitions), étude de stabilité, études de la statue équestre et du monument 't Serclaes, essais de nettoyage, etc.). La CRMS félicite la Ville de Bruxelles (maître de l'ouvrage) et en particulier la Cellule Patrimoine (auteur de projet) pour la qualité du dossier. Une démarche similaire avait été entreprise par la Ville pour la restauration d'une autre façade de la Grand-Place, l'Âne, et a conduit dans ce cas a des résultats tout à fait satisfaisants. La ligne de conduite et les options choisies à cette occasion seraient poursuivies sur l'ensemble de façades qui font l'objet de l'actuelle demande.

Dès lors, la CRMS émet un avis conforme favorable sur la demande. Toutefois, elle attire l'attention sur les points suivants qui devrait être suivis de près lors et soumis au Comité qui sera mis sur pied pour accompagner le chantier et auquel des représentants de la CRMS et la DMS seront également associés.
- l'intervention la plus lourde porte sur des travaux de stabilité qui sont prévus à la façade arrière de la maison l'Etoile, qui présente un hors plomb et des fissures importantes. La

proposition prévoit le remplacement des abouts des poutrelles reprenant les voussettes du plancher du grenier. A cette fin, une partie des voussettes devrait être démontée et reconstruite à l'identique. La CRMS demande si cette intervention lourde est réellement indispensable. Elle demande de pousser plus loin l'examen sur ce point, après la mise en place des échafaudages et l'ouverture partielle du plancher. Si possible, le démontage des voussettes sera évité, ou du moins limité, au maximum. Cette décision sera soumise à l'avis du comité d'accompagnement. Dans la mesure du possible, la CRMS recommande plutôt de consolider la situation existante, au lieu de la rectifier au moyen d'interventions aussi importantes.
- La Commission approuve la restauration du monument à Evrard 't Serclaes telle que proposée dans le dossier. Toutefois, dans son avis conforme à ce sujet, émis en séance du 3/12/03, la CRMS avait demandé à la Ville d'initier une campagne de sensibilisation du public et de mettre en place une barrière physique pour protéger la statue. Le dossier actuel prévoit la sensibilisation, mais n'indique rien sur la mise en place d'une protection matérielle de la statue. La CRMS estime que ceci est indispensable pour assurer la protection du statue, et ce au moins pendant une certaine période durant laquelle des efforts seront entrepris pour informer le public, en particulier à travers les guides. La Commission estime qu'il y a lieu de tirer profit de la réalisation du chantier et de l'inaccessibilité temporaire du monument pour faire cette expérience.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président

c.c. à : AATL-DMS (C. Paredes)